



Anciens Gouverneurs du Lions International France

Charte Ethique et Déontologique



AGLIF 2025

Cette charte éthique et déontologique définit les principes et valeurs qui guident l'AGLIF dans ses activités et missions et affirment les engagements de ses membres envers les parties prenantes. Ainsi l'indépendance, le collectif constituent des valeurs importantes de notre association en complément de celles dévolues à notre engagement LION.

Notre identité, notre réputation, la conduite de nos activités reposent sur ces valeurs.



TRAVAIL

RESPONSABILITE

« Seul on va vite, ensemble on va plus loin.. » pas seulement pour cultiver l'Amitié mais encore et surtout pour apporter le meilleur de nous-mêmes car faire association c'est faire ensemble et choisir l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers, le long terme plutôt que l'immédiateté, la coopération plutôt que la compétition.

ALTRUISME

Préambule :

ENGAGEMENT

→ Les past Gouverneurs fondateurs de l'Association AGLIF en 1974 ont été portés par la volonté « d'unir leurs efforts, leur dévouement, leur expérience et sens des responsabilités pour œuvrer ensemble à faire progresser le Lions International »

→ Lions actif, le past gouverneur, agit au quotidien au sein de son club et se met au service de son district pour rester un conseil et soutien à ses successeurs. Il demeure, par son expérience et connaissance, la référence d'un vécu, source d'inspiration incontournable de la construction de l'avenir.

→ La reconnaissance de son statut de « past » par le Lions International lui confère un droit protocolaire et surtout le devoir de rester fidèle à son engagement d'honneur de son installation en tant que Gouverneur : « je m'engage librement et solennellementà partager une étroite solidarité avec les gouverneurs précédents et futurs.....enfin après mon mandat, à rester un conseil et un soutien pour mes successeurs dans la confiance qui leur est due.. »

L'AGLIF n'est pas un organe de la gouvernance du Lions International. Elle est par son statut loi 1901 au service des anciens gouverneurs qui par leur adhésion s'engagent à respecter la présente charte et à contribuer à ses **objectifs**.

Vision

Lions actifs, les membres de l'AGLIF portent dans leur ADN la vocation de « servir ». Ils représentent, en outre, par leurs diversités, leurs actions sur une longue échelle de temps, une mémoire précieuse et inspirante pour éclairer les choix du présent...une attitude « prospective » conduite dans l'harmonie d'une amitié, liant de la communauté des past gouverneurs. Devenir une force de proposition capable de suggérer des idées, d'apporter des pistes d'améliorations.
« Sans hier et sans demain, le présent n'existe pas »

Missions de l'AGLIF

Toutes les missions de l'AGLIF ci-dessous sont dans la continuité de celles du Lions International.

- perpétuer les liens d'amitié entre les anciens Gouverneurs du District Multiple 103 France du LIONS INTERNATIONAL, demeurés Lions,
- inviter et inciter l'ensemble de ses membres à maintenir leur participation active à la vie du Lions International qu'implique leur reconnaissance en tant qu'Officiels du Mouvement,
- promouvoir l'utilisation du français dans la formation et les manifestations internationales,
- encourager l'organisation de manifestations culturelles d'expression française
- être un organe consultatif du conseil des gouverneurs ou gouverneurs élus soit à leur demande soit à l'initiative de l'association
- remplir toutes les missions confiées par le Lions International

L'AGLIF avec la participation de ses membres adoptera un projet d'actions triennal constituant sa feuille de route partagée.

Valeurs

L'AGLIF, convaincu que la « façon par laquelle le service rendu est aussi important que le service proprement dit » rappelle ses références aux normes éthiques et de conduite du Lions International:

intégrité- responsabilité- travail en équipe- excellence-

L'AGLIF a deux valeurs complémentaires essentielles :

Indépendance

L'AGLIF conduit des travaux et réflexions indépendamment de toute influence, de toute pression externe. Ces travaux sont, par ailleurs, mis en ligne pour être librement consultés sauf les études exercées sur demande du conseil des gouverneurs à qui il revient la décision de diffusion.

Collectif

L'AGLIF fait le choix de l'intelligence collective, du dynamisme des échanges et de la coopération. Elle s'appuie sur une organisation horizontale composés des délégués des 15 districts France (DM103).

L'AGLIF agit avec intégrité, rigueur et pragmatisme, conscient de l'éventuelle portée de ses réflexions et des recommandations qu'il publie dans les « cahiers de l'AGLIF ». Son engagement

appelle à l'exigence et à l'honnêteté intellectuelle. Il est de la responsabilité de chacun de connaître et de respecter pleinement les lois et réglementations applicables, en toutes matières. Dans le respect de ces principes fondamentaux, l'AGLIF entend s'attacher pleinement à la mise en œuvre de cette charte.

Relations avec les Instances officielles du Lions International

L'AGLIF et ses membres s'engagent :

- à respecter strictement la constitution internationale, statuts et règlements du conseil d'administration international.
- à respecter l'indépendance de l'AGLIF tout en s'engageant à n'exercer aucune action susceptible d'influencer ou empêcher le fonctionnement normal des organisations reconnues des clubs, districts simples et multiples.
- à signaler tout acte ou situation contraire à l'éthique et règles de conduite du Lions ainsi qu'à la loi. Ce signalement doit s'opérer dès qu'il y a connaissance par tout moyen de communication adapté.
- À apporter sa contribution constructive dans les plans stratégiques du Lions international et de leurs déclinaisons au sein du district multiple notamment par son rôle d'Ambassadeur des programmes définis par le Lions International.
- À contribuer à transmettre son expérience par l'adhésion à tout programme du Lions International.
- À diffuser largement les objectifs annuels du président International.

Relations entre les membres

Les membres de l'AGLIF s'engagent, en toutes circonstances, à avoir des relations courtoises, à entretenir un climat de collaboration ouvert, une écoute de l'autre favorisant l'expression de chacun et des relations confiantes.

En outre, ils seront particulièrement attentifs à ce qu'aucune atteinte à la dignité de la personne, directe ou indirecte, (discrimination, harcèlement, diffamation) ne soit exercé à quiconque. En cas de conflit, il sera veillé à une résolution harmonieuse privilégiant le dialogue et la médiation.

Fait à le

Marc INFANTES
Président

Yves TARDY
1^{ier} Vice-Président

Bernard POHLENZ
2^{ième} Vice-Président

Annexe :Les textes de références

Constitution et statuts du Lion International

Normes d'éthique et de conduite (gouverneur de district)

Statut de l'association AGLIF

Règlement intérieur AGLIF

Engagement d'honneur des Gouverneurs